



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: **78870007.8**

⑮ Int. Cl.2: **A 45 C 11/00, B 65 D 11/10,**
B 65 D 43/16

⑭ Date de dépôt: **07.09.78**

⑯ Priorité: **30.09.77 BE 859235**
06.06.78 BE 188346

⑰ Demandeur: **SAMSONITE CORPORATION, 11200 East-Forty-Fifth Avenue, Denver Colorado 80.217 (US)**

⑲ Date de publication de la demande: **18.04.79**
Bulletin 79/8

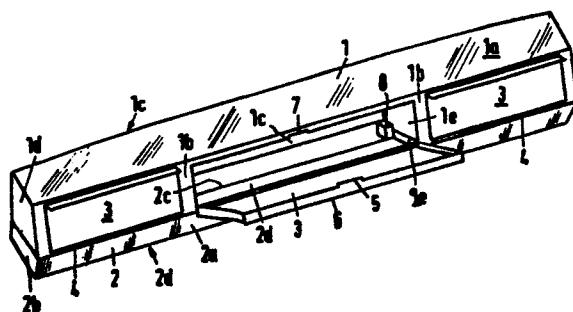
⑳ Inventeur: **Castelli, Renato, Koning Leopold II laan 53, B-9000 Gent (BE)**

㉑ Etats contractants désignés: **CH DE FR GB LU NL SE**

㉒ Mandataire: **Kellens, Georges E. et al, c/o BUGNION S.A. rue de Namur 43, B-1000 Bruxelles (BE)**

㉓ Coffret de rangement entièrement en polypropylène.

㉔ Coffret de rangement entièrement en polypropylène composé uniquement de deux pièces (1, 2) réunies après moulage, l'une, l'inférieure (2) constituant la base du coffret et le couvercle (3), pourvue d'un côté d'un pêne ou taquet d'accrochage (5) et de l'autre côté d'une bêquille de préhension (6), couvercle (3) solidaire de la base par une charnière (4) en polypropylène, l'ensemble ne formant qu'une seule pièce; et l'autre, la supérieure (1), constituant les parties latérales (1d), supérieure (1a), arrière (1c) et avant (1b), cette dernière formant le cadre dormant pour le couvercle (3) sans traverse de base, et la traverse supérieure pourvue d'une gâche (7), bord de retenue, l'ensemble ne formant qu'une seule pièce.



EP 0 001 543 A1

- 1 -

Coffret de rangement entièrement en polypropylène

La présente invention est relative à un coffret de rangement pour petits objets et ustensiles de bureaux, crayons, stylo, gomme, carte de visite, agrafe, calculatrice de poche, petit échantillon ... et dans

5 certains cas en outre des petits objets et ustensiles vestimentaires et de toilette; coffret qui va prendre place intérieurement et être fixé au dos du couvercle des mallettes rigides faisant office généralement de porte-documents et dénommées en Anglais "Attaché-case".

10

Si bien sûr, il existe déjà des coffrets adaptés à un tel usage, mais le coffret de rangement selon la présente invention est remarquable par sa simplicité de fabrication, sa solidité à l'usage; il est réalisé entièrement en

15 polypropylène et se caractérise en ce qu'il se compose uniquement de deux pièces réunies après moulage, l'une, l'inférieure, constituant la base du coffret et le couvercle pourvue d'un côté d'un pêne ou taquet d'accrochage et de l'autre côté d'une béquille de préhension, couvercle solidaire de la base par une charnière en polypropylène, l'ensemble ne formant qu'une seule pièce; et l'autre, la supérieure, constituant les parties latérales, supérieure, arrière et avant, cette dernière formant le cadre dormant

pour le couvercle sans traverse de base, et la traverse supérieure pourvue d'une gâche, bord de retenue, l'ensemble ne formant qu'une seule pièce.

- 5 De préférence, comme le coffret de rangement va prendre toute la largeur du couvercle, il est généralement prévu de le diviser en plusieurs compartiments, les séparations étant constituées en même temps que la pièce supérieure et la pièce inférieure comportant alors plusieurs couvercles, un par compartiment.

Afin de mieux comprendre l'invention, on la décrit maintenant par rapport à un dessin annexé qui représente de manière exemplative et non limitative à la

- 15 fig. 1, une vue schématique générale d'un coffret de rangement à trois compartiments,
- fig. 2, une vue partielle agrandie en coupe verticale au niveau de la charnière, le coffret étant ouvert,
- fig. 3, la même vue qu'à la fig. 2, le coffret 20 étant fermé,
- fig. 4, une vue de côté agrandie en coupe verticale d'un coffret fixé dans le couvercle d'une mallette, coupe au niveau d'un point de fixation,
- fig. 5, une vue en plan de haut de la pièce inférieure, les couvercles en position d'ouverture,
- 25 fig. 6, une vue agrandie en plan de haut de la pièce supérieure,
- fig. 7, une vue agrandie latérale en coupe suivant la ligne I/I de la figure 6,
- 30 fig. 8, une vue latérale en coupe suivant la ligne II/II de la fig. 6,
- fig. 9, une vue partielle en plan par le haut de

la première pièce, l'inférieure,

fig. 10, une vue partielle en plan, par le bas de la deuxième pièce, la supérieure,

fig. 11, une vue agrandie partielle de côté en 5 bout de la figure 9,

fig. 12, une vue agrandie partielle de côté au niveau de la ligne III/III de la fig. 9,

fig. 13, une vue agrandie de côté en bout de la fig. 10.

10

En se référant à ces différentes figures, on a représenté par 1 la pièce supérieure, par 2 la pièce inférieure qui comporte les couvercles 3; la pièce supérieure 1 comportant la partie supérieure 1a, la partie avant 1b, 15 la partie arrière 1c, les parties latérales 1d; la pièce inférieure 2 comportant outre les couvercles 3, la partie de base avant 2a, les parties de base latérales 2b, la partie arrière de base 2c, la partie de base, surface de base 2d, l'ensemble de la partie de base formant un 20 bac.

Sont encore prévues dans le cas d'un coffret à trois compartiments comme représenté, les parties intérieures de base 2e de la pièce inférieure 2; il y a donc dans le cas de trois compartiments, trois bacs; à la partie 25 supérieure 1 on trouve les parties intérieures de séparation 1e.

En se référant en particulier aux figures 2 et 3, on voit que les charnières 4 entre le couvercle 3 et la partie 2a de la pièce inférieure 2 ne sont qu'une partie amincie et arrondie vers l'extérieur en polypropylène permettant une 30 rotation quasi à 90° du couvercle 3 (fig. 2); ce couvercle 3 est pourvu d'un pêne, taquet d'accrochage 5 et d'une béquille de préhension 6 en regard du pêne 5,

la partie avant 1b est pourvue d'une gâche, bord de retenue 7.

En se référant à la figure 4, on voit exactement la 5 conformation de profil du pêne 5 de la béquille 6 et de la gâche 7 dont on voit, par contre, en se référant aux figures 5 et 6, la conformation en long, le pêne 5 ne reprenant que la partie centrale du couvercle 3 et la 10 gâche 6, la partie centrale de la traverse supérieure de la partie avant 1b alors que par contre, la béquille 6 reprend la longueur du couvercle 3.

D'autres détails constructifs apparaissent également aux figures 4 à 8, la base 2 (bac) dont la partie avant 15 2a est arrondie et inclinée vers l'extérieur s'avance au-delà de l'extrémité de la partie supérieure la de telle sorte que le couvercle 3 en position fermée soit inclinée vers l'intérieur.

A la surface de base 2d, en deux points de fixation 8 20 au moins, on a prévu du côté extérieur, une cavité 9 pour l'introduction d'une vis "Parker" 10 fixant le cofret à la mallette en passant également au travers de la paroi latérale 11 du couvercle de la mallette (fig. 4), mallette seulement représentée partiellement par ce 25 côté latéral 11 et un autre 12.

Afin d'asseoir parfaitement le coffret dans le dos de la mallette, on a prévu des traverses d'aboutement 13 à la face extérieure de la surface de base ainsi que 30 des pieds 14 au bas des côtés latéraux 1d de la pièce supérieure 1 ainsi qu'une traverse d'aboutement 15 à la partie arrière 1c (fig. 7 et 8).

D'autre part, comme visible à la fig. 4, à l'arrière du bord de retenue, gâche 7, il y a également une traverse 16 formant butée et empêchant l'enfoncement exagéré du couvercle 3. Egalement, en particulier à 5 la figure 4, on voit que la charnière 4 est formée d'une partie suffisamment amincie que pour laisser un espace vide 17 entre l'extrémité inférieure 3a du couvercle 3 et l'extrémité de la partie avant 2a de telle sorte à permettre d'abaisser le couvercle suivant la flèche 10 18 et de libérer le pêne 5 de la gâche 7.

Du fait de la position inclinée vers le haut de la bâquille 6 et qui résulte en partie de l'inclinaison inverse du couvercle 3 (en position fermée) en attirant à soi le couvercle 3, il se produit naturellement un abaissement 15 de celui-ci dans le sens de la flèche 23.

En se référant aux figures 9 à 13, on voit en outre que de manière préférentielle la pièce inférieure 2, dans les parties de base latérales 2b et les parties de base 20 de séparation 2e, comporte des cavités 18 allant jusque dans les pieds 14 et formant mortaises (il peut s'agir éventuellement de trous) ainsi que deux pointes d'appui 19 placées et dépassant le droit de la face extérieure, côté intérieur de la partie arrière de base 2c et, une 25 traverse d'appui 20 placée et dépassant le droit de la face extérieure, côté extérieur de la partie arrière de base 2c (fig. 11).

On a prévu, dans l'exemple choisi, seulement deux pointes d'appui 19 étant donné qu'un côté d'appui 21 30 des points de fixation 8 est placé et dépasse le droit de la face extérieure côté intérieur de la partie arrière de base 2c.

Dans la partie supérieure 1, dans chacune des parties latérales 1d et les parties intérieures de séparation 1e, on a prévu des tenons 22 destinés à être introduit dans les mortaises 18.

5 Dès lors, d'une part les deux pièces 1 et 2 sont associées par le système tenons 22 et mortaises 18 et d'autre part le côté arrière 1c de la partie supérieure est tenu en appui entre, d'un côté la traverse 20 et de l'autre côté les points d'appui 19, et le côté 21 des points de fixation 8.

De manière connue et comme le coffret est réalisé en polypropylène, on peut définitivement associer les deux pièces 1 et 2 en fixant les tenons 22 dans les pieds 14 par soudage, qui comme représentés aux figures 11 et 15 seront dès lors écrasés.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation décrite et représentée et l'on ne sortirait pas de son cadre en apportant des modifications 20 de détail de présentation et de forme, par exemple dans le recouvrement du coffret, dans son agencement intérieur, celui-ci étant essentiellement remarquable par le fait qu'il est réalisé au moyen de deux seules pièces moulées d'un seul tenant sans utilisation d'aucun 25 accessoire mécanique, vis, attaches, charnières, ressorts, élastiques, etc...

Revendications de brevet

1. Coffret de rangement entièrement en polypropylène pour le rangement de petits objets, ustensiles de bureau, crayon, stylo, gomme, carte de visite, agrafe, calculatrice de poche, petit échantillon et dans certains cas en outre des petits objets et ustensiles vestimentaires et de toilette, caractérisé en ce qu'il se compose uniquement de deux pièces réunies après moulage, l'une, 10 l'inférieure (2), constituant la base du coffret et le couvercle (3), pourvu d'un côté d'un pêne ou taquet d'accrochage (5) et de l'autre côté d'une béquille de préhension (6), couvercle solidaire de la base par une charnière (4) en polypropylène, l'ensemble ne formant qu'une seule pièce; et l'autre, la supérieure (1), constituant les parties latérales (1d), supérieure (1a), arrière (1c) et avant (1b), cette dernière (1b) formant le cadre dormant pour le couvercle (3) sans traverse de base, et la traverse supérieure pourvue d'une gâche 20 (7), bord de retenue, l'ensemble ne formant qu'une seule pièce.
2. Coffret de rangement selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il se divise en plusieurs compartiments, les séparations (1e) étant constituées en même temps que la pièce supérieure (1), et la pièce inférieure (2) comportant alors plusieurs couvercles, un par compartiment.
- 30 3. Coffret de rangement selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la charnière (4) est formée par une partie en polypropylène

amincie et arrondie vers l'extérieur.

4. Coffret de rangement selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la partie 5 avant (2a) de sa base est inclinée vers l'extérieur et s'avance au-delà de l'extrémité supérieure de telle sorte que le couvercle (3), en position fermée, est incliné vers l'intérieur.
- 10 5. Coffret de rangement selon la revendication 3, caractérisé en ce que la charnière (4) est formée d'une partie suffisamment amincie que pour laisser un espace vide entre l'extrémité inférieure (3a) du couvercle (3) et l'extrémité de la partie avant de la 15 base de telle sorte à permettre d'abaisser le couvercle (3) et de libérer ainsi le pêne (5) de la gâche (7).
- 20 6. Coffret de rangement selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la bêquille de préhension (6) est inclinée vers le haut par rapport 25 au couvercle (3) de telle sorte qu'il se produit naturellement un abaissement de celui-ci lorsqu'on l'attire.
- 25 7. Coffret de rangement selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comporte extérieurement un certain nombre de traverses d'aboutement (13) et de pieds (14) permettant de l'asseoir parfaitement dans le dos d'une mallette et intérieurement à l'arrière de la gâche (7), une traverse (16) 30 formant butée pour le pêne (5).
8. Coffret de rangement selon l'une quelconque des

revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il comporte du côté extérieur de sa base au moins deux points de fixation (8) consistant en des cavités (9) susceptibles de recevoir des vis (10) permettant de le fixer au dos d'une 5 mallette.

9. Coffret de rangement selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que, conjointement en regard, les parties de base latérales (2b) 10 et de séparation (2c) comportent des cavités (18) allant jusque dans les pieds (14) cavités formant mortaises, et des pointes d'appui (19) qui sont placées et dépassent, comme un côté d'appui (21) des points de fixation (8), le droit de la face extérieure, côté intérieur 15 de la partie arrière de base, et une traverse d'appui (20) qui est placée et dépasse le droit de la face extérieure, côté extérieur de la partie arrière de base (2c); les parties latérales (1d) et les parties intérieures de séparation (1e) de la partie supérieure (1) 20 comportent des tenons (22) destinés à se placer dans les mortaises (18) et la partie arrière (1c) de cette dite pièce supérieure (1) étant tenue entre ces éléments d'appui (19, 20, 21).

25 10. Coffret de rangement selon la revendication 9, caractérisé en ce que les tenons (22) sont soudés dans les cavités (18) des pieds (14).

0001543

1/3

Fig.1

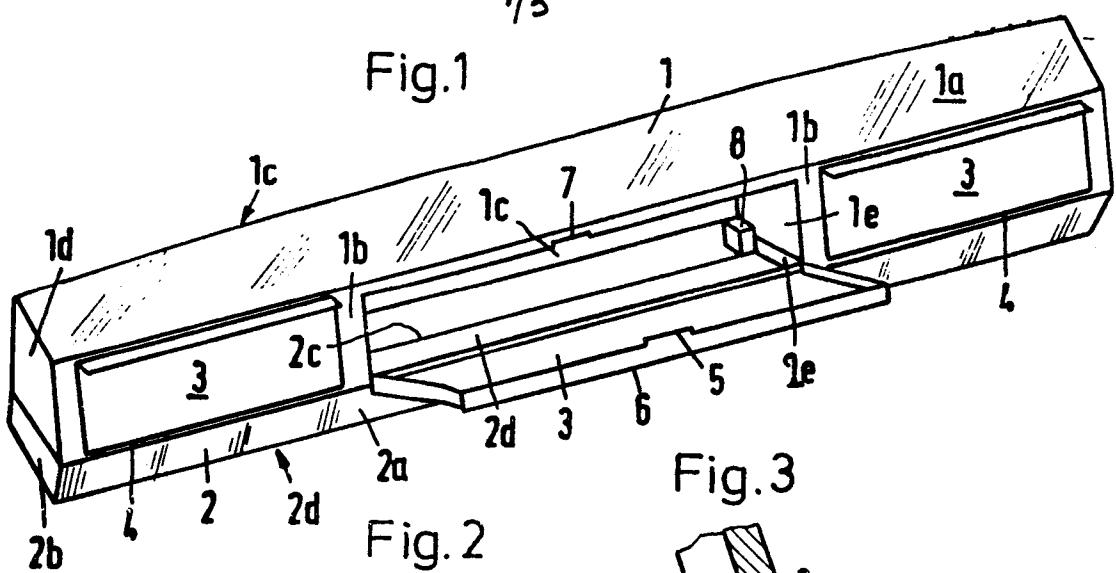


Fig.3

Fig. 2

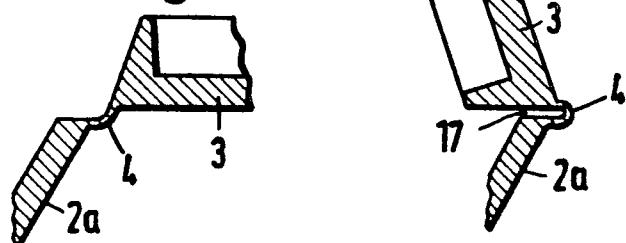
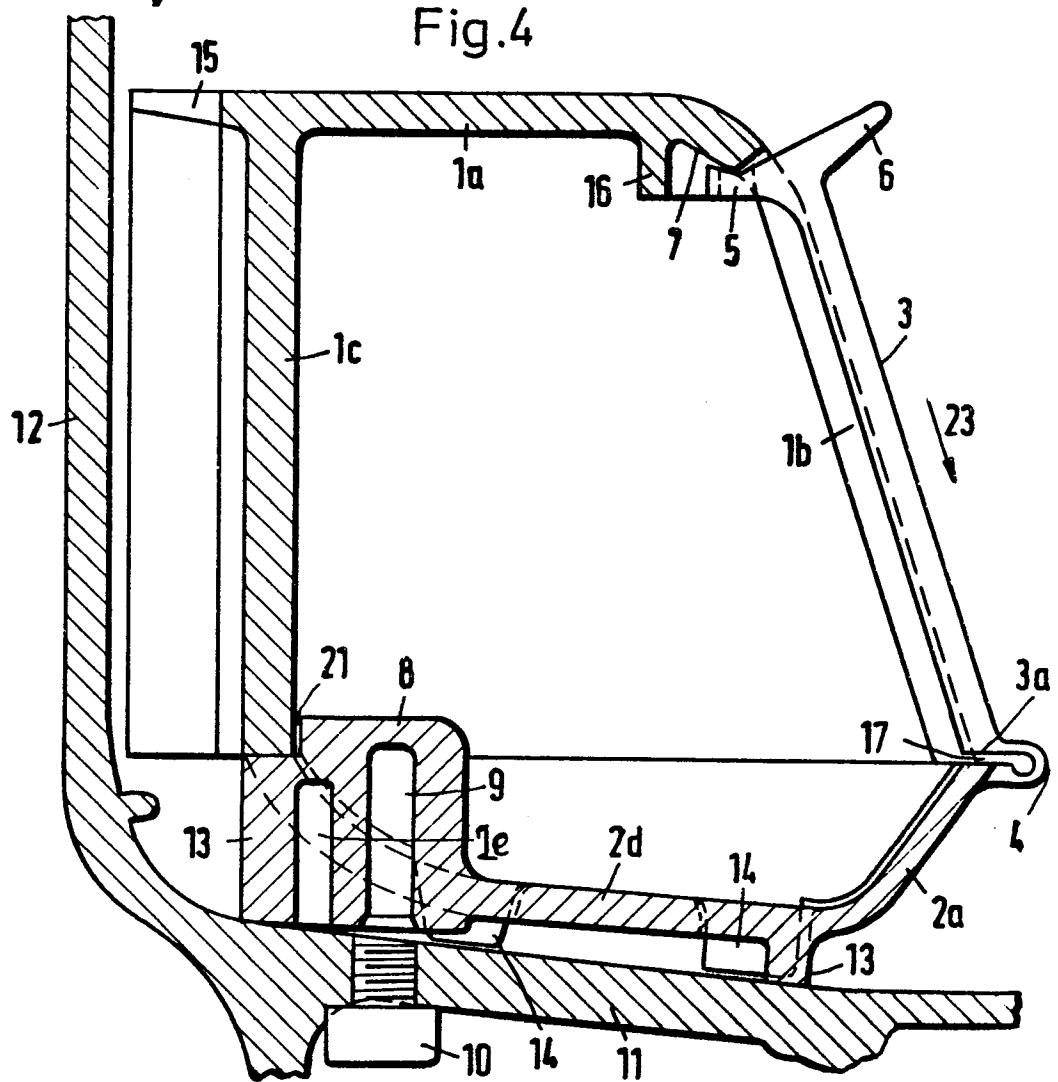


Fig.4



2/3

Fig. 5

0001543

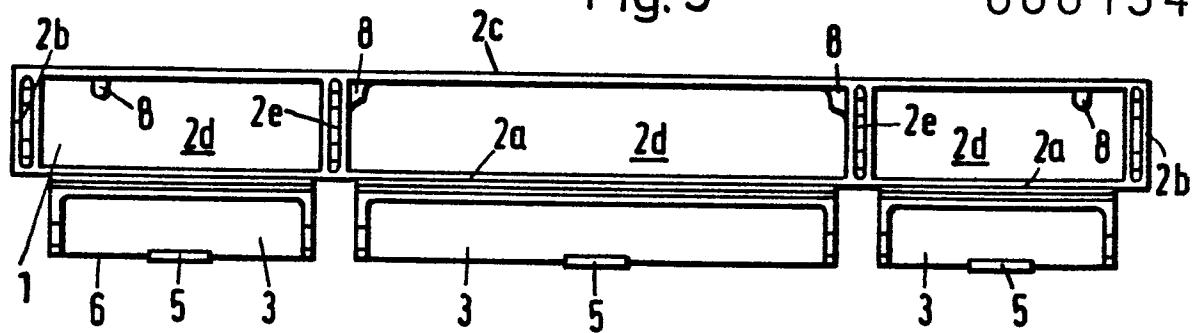


Fig. 6

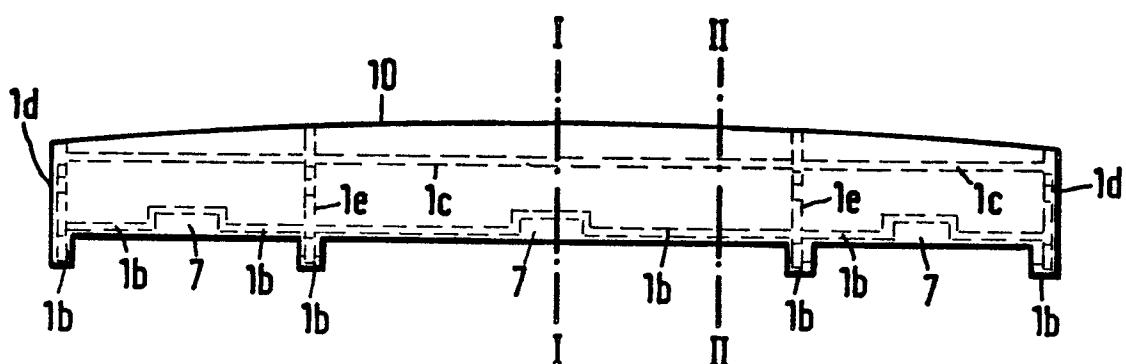


Fig. 7

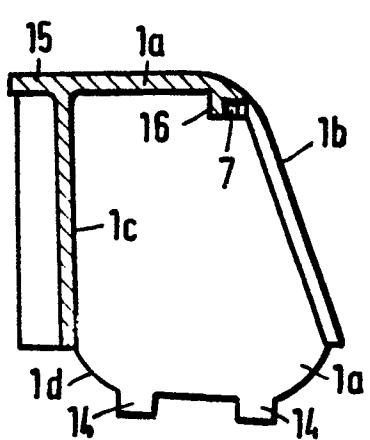
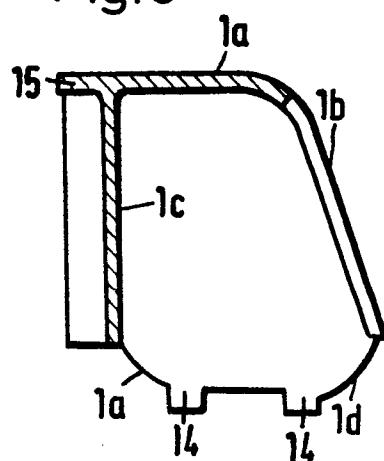


Fig. 8



0001543

3/3

Fig. 9

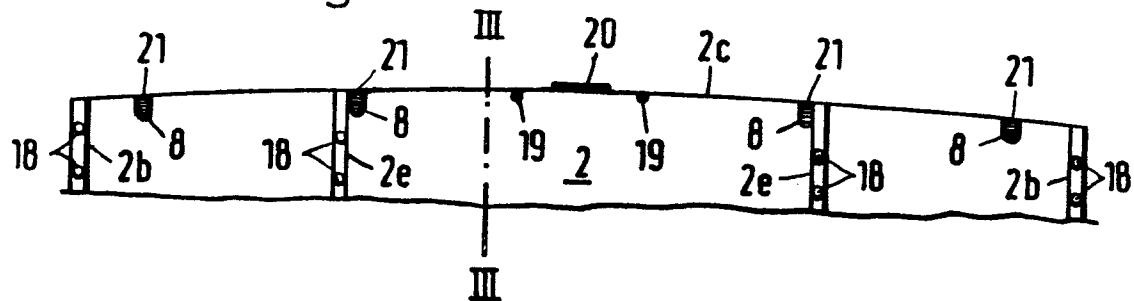


Fig. 10

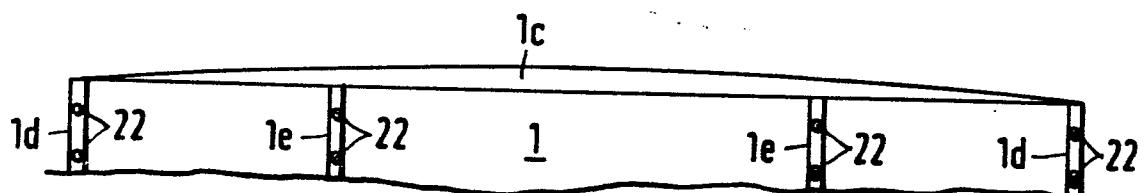


Fig.13

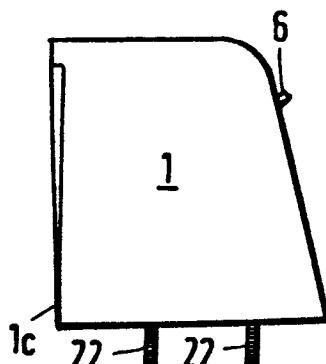


Fig. 11

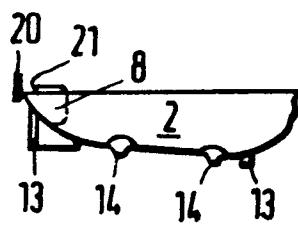


Fig. 12



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ²)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	<p><u>US - A - 3 771 687 (KRTOUS)</u> * Colonne 2, lignes 46-55; figures 1,2 *</p> <p>---</p> <p><u>US - A - 3 240 324 (BRAUN)</u> * Colonne 2, lignes 59-61; figures 1-9 *</p> <p>-----</p>	1	<p>A 45 C 11/00 B 65 D 11/10 43/16</p>
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)			
<p>B 65 D 11/00 43/00 75/00</p> <p>A 45 C 11/00 13/00 15/00</p> <p>A 45 D 27/00 29/00</p> <p>A 45 F 3/00</p> <p>A 47 J 47/00</p>			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
<p>X: particulièrement pertinent</p> <p>A: arrière-plan technologique</p> <p>O: divulgation non-écrite</p> <p>P: document intercalaire</p> <p>T: théorie ou principe à la base de l'invention</p> <p>E: demande faisant interférence</p> <p>D: document cité dans la demande</p> <p>L: document cité pour d'autres raisons</p> <p>&: membre de la même famille, document correspondant</p>			
<p><input checked="" type="checkbox"/> Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	SIGWALT
La Haye	13-12-1978		